
Atelier de consultation collective et territoriale

Afin de faciliter l'analyse de vos contributions, nous vous invitons à suivre le modèle ci-dessous.

Votre organisation / juridiction : Antenne milieu ouvert – SPIP de Seine-Saint-Denis.

Date de l'atelier : 24/11/2021

Nombre de participants à l'atelier : 12 personnes présentes.

Informations sur les participants¹ (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) : 11 CPIP et 1 DPIP ; moyenne d'âge entre 28 et 40 ans ; genres mixtes.

Restitution des échanges :

Les échanges doivent être restitués sous forme de tableau. Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont été abordées au cours de l'atelier, nous vous invitons à dupliquer le tableau.

Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.

Thématique :	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
La reconnaissance du travail du SPIP	<p>→ Problématique de reconnaissance de la formation des agents de la filière insertion et probation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Davantage recruter des agents de la fonction publique plutôt que d'avoir recours à un nombre croissant de contractuels.• Revaloriser le statut des professionnels du SPIP.• Obtenir un diplôme de fin de formation à l'ENAP.• Assurer de plus grandes perspectives d'évolution dans les carrières.• Revalorisation financière aux fins de fidélisation des professionnels du SPIP.

¹Veillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

	<p>→ Problématique de communication autour des métiers de la filière insertion et probation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la visibilité des métiers de l'insertion et de la probation dans les cursus universitaires. • Renforcement des interventions et de la communication de la filière insertion et probation dans les lycées. • Plus grande souplesse de l'administration pénitentiaire dans les marges de manœuvre laissées aux SPIP dans la mise en œuvre d'intervention de communication. • Plus grande visibilité de la filière insertion et probation dans les médias (traditionnels ; internet ; supports culturels ; ect...). • Plus grande visibilité du SPIP auprès de l'ensemble des partenaires du champ social (au moyen par exemple de la création de temps d'échanges inter-services). <p>→ Problématique de reconnaissance des SPIP au sein du ministère de la justice et de l'administration pénitentiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la place du SPIP comme service de l'administration pénitentiaire dès les formations à l'ENAP (exemple : stage de surveillants au sein des SPIP ; ect...). • Idée de sortir les SPIP de l'administration pénitentiaire. • Idée d'une plus grande proximité des structures du SPIP avec les juridictions.
<p>L'évolution des modalités de prise en charge des PPSMJ</p>	<p>→ Problématique liée au manque de moyen humain dans les SPIP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'une augmentation des moyens humains au sein des SPIP en lien avec l'augmentation de la charge de travail liée aux évolutions législatives. • Nécessité d'un plus grand recrutement d'assistants sociaux et de psychologues au sein des SPIP afin de répondre réellement aux attentes de pluridisciplinarité.

→ Problématique liée à la communication interne :

- Améliorer la communication entre les services judiciaires et entre les services judiciaires et l'administration pénitentiaire (transmission systématique des décisions de justice ; accès aux ordonnances civiles ; informations par le parquet des nouvelles condamnations, ect...). De même, entre les services de police et l'AP.
- Accès aux applicatifs justice permettant une meilleure vision des situations pénales des personnes prises en charge par l'AP (exemple : accès à Cassiopée).
- Amélioration des applicatifs informatiques utilisés (possibilité notamment de déposer des pièces et documents sur les logiciels ; ect)

→ Problématique liée à la rationalisation des actions mises en œuvre :

- Recentré les modalités de prise en charge sur les personnes suivies par une meilleure vision coût/avantage de ces dernières en matière de prévention de la récidive.
 - Renforcer les retours de la recherche aux niveaux locales afin d'avoir une meilleure vision de l'impact des actions du SPIP.
 - Améliorer les moyens humains et financiers dans l'ensemble des services publics d'aide aux personnes.
-